

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL ACTION COEUR DE VILLE :
SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE ENTRE LE CEREMA ET LE
MINISTERE DE LA COHESION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a signé aujourd'hui la convention-cadre de partenariat pour la mise en œuvre du Programme National Action Cœur de ville avec le Cerema représenté par Pierre JARLIER, président du conseil d'administration et Pascal BERTEAUD, directeur général, en présence de Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône. (ci-joint photo copyright Cerema)

UN PROGRAMME NATIONAL POUR DYNAMISER 222 VILLES MOYENNES

Le programme national Action Cœur de Ville a pour objectif de soutenir des villes moyennes dans leur stratégie de redynamisation. Lancé en mars 2018, il entre pleinement aujourd'hui dans sa phase opérationnelle avec la signature de cette convention-cadre. Il permettra à 222 villes (ou binômes de villes) de taille moyenne de bénéficier d'un accompagnement via une convention de revitalisation sur 5 ans.

Le programme repose sur 5 axes structurants :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Fournir l'accès aux équipements et services publics

L'ACTION DU CEREMA

Le Cerema, qui bénéficie d'une forte implantation territoriale et d'une expertise sur des thématiques essentielles pour les collectivités telles que l'aménagement, l'urbanisme, la transition écologique, la mobilité, les risques naturels, les zones commerciales, le commerce en ville, est fortement mobilisé pour la réussite du programme « Action Cœur de Ville ».

La convention-cadre signée aujourd'hui confirme les missions qui lui sont confiées :

- Soutien à l'animation nationale en appui au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) : co-animation de groupes de travail thématiques, contribution aux dispositifs de diffusion et communication, contribution à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Réinventons nos cœurs de ville »
- Soutien aux collectivités dans leur projet « Action Cœur de Ville » : conseil amont, expertise technique, accompagnement des appels à projets locaux « Réinventons nos cœurs de ville »

Les conventions avec les 222 villes ont presque toutes été signées, et les travaux du Cerema ont déjà commencé sur plusieurs territoires.



Pour en savoir plus rendez-vous sur notre site internet : www.cerema.fr

CONTACT PRESSE

Anouk GAUBERT – Responsable du service communication du siège

T 04.82.91.75.49 - M 06.12.73.54.10

anouk.gaubert@cerema.fr